

Séance ordinaire du 4 novembre 2015
Salle du Conseil, 500, rue Desjardins, Marieville

Présences à l'ouverture de la séance :

Mme Jocelyne G. Deswarte, mairesse de Saint-Mathias-sur-Richelieu, et MM. Guy Benjamin, maire de Saint-Césaire, Alain Brière, maire de Rougemont, Francis Côté, conseiller et représentant de Sainte-Angèle-de-Monnoir, Gilles Delorme, maire de Marieville, Jacques Ladouceur, préfet et maire de Richelieu, et Jacques Viens, maire de Saint-Paul-d'Abbotsford.

Absent : M. Yvan Pinsonneault, maire d'Ange-Gardien.

Sont également présents à l'ouverture de la séance : Mme Anne-Marie Dion, adjointe au greffe et à la direction et M. Rosaire Marcil, directeur général et secrétaire-trésorier.

Les membres présents forment le quorum sous la présidence du préfet, M. Jacques Ladouceur.

Résolution 15-11-9807

1. Ouverture de la séance et adoption de l'ordre du jour

Le préfet, M. Jacques Ladouceur, procède à l'ouverture de la séance à 19 h et invite les conseillers régionaux à prendre en considération l'ordre du jour proposé.

Sur proposition de Mme Jocelyne G. Deswarte, appuyée par M. Jacques Viens, il est **résolu** d'adopter l'ordre du jour suivant :

1. Ouverture de la séance et adoption de l'ordre du jour
2. Procès-verbal de la séance du conseil du 7 octobre 2015, dépôt pour adoption
3. Période de questions no 1 réservée au public
4. Aménagement du territoire :
 - 4.1 Délimitation de la plaine inondable du Ruisseau Saint-Louis à Marieville
5. Gestion des cours d'eau :
 - 5.1 Ruisseau des Prairies, suivi du dossier d'infraction
6. Gestion des matières résiduelles :
 - 6.1 Collecte spéciale des feuilles dans certaines municipalités
7. Sécurité incendie :
 - 7.1 Entente intermunicipale en matière de communication pour les Services de sécurité incendie, modification
8. Développement économique :
 - 8.1 *Projet de Règlement créant le comité de développement économique de la MRC de Rouville, avis de motion (le cas échéant)*
 - 8.2 *Projet de Règlement créant le comité d'investissement commun de la MRC de Rouville, avis de motion (le cas échéant)*
9. Piste cyclable La Route des Champs :
 - 9.1 Demande d'utilisation de la piste à St-Césaire par le Club CRVTT des 4 saisons Rougemont St-Damase
10. Demande d'appui :
 - 10.1 Demande de modification au Fonds de développement des territoires, demande de la MRC de Coaticook
11. Demande, invitation ou offre diverse :
 - 11.1 Appel de projets en matière d'égalité entre les hommes et les femmes, du Secrétariat à la condition féminine du Québec
 - 11.2 Rencontre de travail sur l'Égalité Hommes-Femmes, invitation de l'organisme Relais –Femmes

12. Gestion financière, administrative et corporative :
 - 12.1 Ratification et approbation des comptes et rapport sur les dépenses autorisées par le secrétaire-trésorier
 - 12.2 Offre de renouvellement du contrat de services juridiques généraux avec Poupart & Poupart, avocats
 - 12.3 Offre de renouvellement de l'adhésion à la Fédération québécoise des municipalités
 - 12.4 Renouvellement de la police d'assurance municipale avec la Mutuelle des Municipalités du Québec (MMQ)
 - 12.5 Renouvellement du contrat d'entretien ménager avec Bioblanc
 - 12.6 Renouvellement du contrat de déneigement du centre administratif pour l'hiver 2015-2016, proposition de Pierre Boulais Excavations
 - 12.7 Réaménagement des bureaux de la MRC, travaux d'électricité non prévus au contrat
 - 12.8 Contrat de travail à durée déterminée de la titulaire du Chargée de projet
 - 12.9 Contrat de travail à durée déterminée du Directeur général et secrétaire-trésorier
13. Période de questions no 2 réservée au public
14. Autre sujet d'intérêt pour la MRC de Rouville
15. Correspondances
16. Levée de la séance

Adoptée à l'unanimité des voix des conseillers régionaux et de la population des municipalités qu'ils représentent / Partie 1 du budget

Résolution 15-11-9808

2. Procès-verbal de la séance du conseil du 7 octobre 2015, adoption

Sur proposition de M. Guy Benjamin, appuyée par M. Alain Brière, il est **résolu** d'adopter le procès-verbal de la séance du conseil de la MRC de Rouville tenue le 7 octobre 2015, tel qu'il a été rédigé par le secrétaire-trésorier, et de dispenser ce dernier d'en faire lecture étant donné qu'une copie de ce procès-verbal a été transmise à tous les membres du conseil avant ce jour.

Adoptée à l'unanimité des voix des conseillers régionaux et de la population des municipalités qu'ils représentent / Partie 1 du budget

3. Période de questions no 1 réservée au public

Une conseiller municipal de Saint-Mathias-sur-Richelieu, demande si l'étude sur la recharge d'eau des nappes phréatique sera rendue publique. Des renseignements à ce sujet seront demandés au coordonnateur à l'aménagement.

4. Aménagement du territoire :

Résolution 15-11-9809

4.1 Délimitation de la plaine inondable du Ruisseau Saint-Louis à Marieville

Considérant que la Ville de Marieville sollicite, dans une correspondance du 30 septembre 2015, la participation de la MRC de Rouville, à titre de partenaire, dans la délimitation de la plaine inondable sur une portion du Ruisseau Saint-Louis située dans le périmètre d'urbanisation;

Considérant que la Ville de Marieville demande une participation financière équivalant à 50 % du mandat octroyer à la firme JFSA inc., ce qui représente un montant maximal de 10 000 \$ plus taxes;

Considérant qu'il y a une disponibilité financière au budget 2015 pour financer un tel projet;

Considérant que la MRC dispose de données géomatiques qui pourraient être utiles pour le projet, dont des données LIDAR datant de 2014, qui sont identifiées dans la proposition de la firme JFSA inc. et qui peuvent avoir une incidence à la baisse sur le coût global du projet;

En conséquence, il est proposé par M. Francis Côté, appuyé par M. Guy Benjamin et **résolu** d'accepter la proposition de la Ville de Marieville pour une participation financière maximale de 10 000 \$ plus taxes pour défrayer les coûts de cette étude;

il est également **résolu** de demander à la Ville de Marieville, dans le cadre du projet de la délimitation de la plaine inondable sur une portion du Ruisseau Saint-Louis, que le coordonnateur à l'aménagement de la MRC de Rouville participe aux rencontres concernant le déroulement de ce projet.

Adoptée à l'unanimité des voix des conseillers régionaux et de la population des municipalités qu'ils représentent / Partie 1 du budget

5. Gestion des cours d'eau :

Résolution 15-11-9810

5.1 Ruisseau des Prairies, suivi du dossier d'infraction

Considérant qu'il y a lieu de réactiver le dossier d'infraction du cours d'eau Ruisseau des Prairies à Saint-Paul-d'Abbotsford et qu'à ces fins, la MRC de Rouville doit recourir à des services juridiques et professionnels;

Considérant que l'étude Poupart & Poupart, avocats, a été impliquée dans ce même dossier en 2010;

Considérant qu'il y a lieu de procéder à une pré-analyse technique du dossier concernant les travaux à réaliser afin de rétablir le tracé du cours d'eau Ruisseau des Prairies;

En conséquence, il est proposé par M. Jacques Viens, appuyé par M. Alain Brière et **résolu** :

- 1^o de mandater M^e Armand Poupart pour représenter la MRC de Rouville, selon sa proposition du 22 octobre 2015, dans le dossier d'infraction du cours d'eau Ruisseau des Prairies visant le lot 3 516 264 à Saint-Paul-d'Abbotsford;
- 2^o d'accepter la proposition de ALPG consultants inc. du 4 novembre 2015 pour la réalisation d'une pré-analyse du dossier avec prise de relevé technique du cours d'eau Ruisseau des Prairies, au prix de 2 415 \$ incluant les taxes;
- 3^o de prévoir au budget 2016 une dépense suffisante pour les honoraires juridiques et professionnels relatifs aux mandats octroyés par la présente résolution.

Adoptée à l'unanimité des voix des conseillers régionaux et de la population des municipalités qu'ils représentent / Partie 1 du budget

6. Gestion des matières résiduelles :

Résolution 15-11-9811

6.1 Collecte spéciale des feuilles dans certaines municipalités

Considérant que trois (3) municipalités ne sont pas desservies par le service régional de collecte des résidus verts, soit les municipalités d'Ange-Gardien, Marieville et Saint-Paul-d'Abbotsford;

Considérant que la MRC de Rouville a proposé à ces municipalités la fourniture d'un service de collecte spéciale des feuilles, selon la soumission du 17 juillet 2015 de l'entreprise Services Environnementaux Richelieu;

Considérant que seule la Ville de Marieville a signifié son intérêt pour une telle collecte aux unités d'habitation situées à l'intérieur de son périmètre d'urbanisation, dont le nombre est estimé à 3 165 unités;

En conséquence, il est proposé par Mme Jocelyne G. Deswarte, appuyé par M. Gilles Delorme et **résolu** d'accepter la soumission de l'entreprise Services Environnementaux Richelieu pour la fourniture, au prix de 1,46 \$ l'unité avant taxes, d'un service de collecte spéciale des feuilles à l'automne 2015 pour les unités d'habitation situées à l'intérieur du périmètre d'urbanisation de la Ville de Marieville de même que sur les rues Guertin, des Ormes et des Pins situées à l'extérieur de ce périmètre;

il est également **résolu** d'autoriser une dépense suffisante pour le prix de ce contrat ainsi que sa répartition à la Ville de Marieville, suite à la réception de la facture pour ce service.

Adoptée à l'unanimité des voix des conseillers régionaux et de la population des municipalités qu'ils représentent / Partie 1 du budget

7. Sécurité incendie

Résolution 15-11-9812

7.1 Entente intermunicipale en matière de communication pour les services de sécurité incendie

Considérant que le conseil de la MRC de Rouville, par ses résolutions numéros 15-03-9613 et 15-10-9796, adoptées respectivement les 4 mars et 7 octobre 2015, a autorisé la signature de l'*Entente intermunicipale en matière de communication pour les Services de sécurité incendie*;

Considérant que certaines modifications ont été demandées par la Ville de Marieville concernant notamment la localisation de certains équipements et le libellé de cette entente;

En conséquence, il est proposé par M. Jacques Viens, appuyé par M. Gilles Delorme et **résolu** :

- 1^o d'abroger les résolutions numéros 15-03-9613 et 15-10-9796;
- 2^o d'approuver l'« *Entente intermunicipale en matière de communication pour les Services de sécurité incendie* » incluant les modifications demandées par la Ville de Marieville et d'autoriser le préfet, M. Jacques Ladouceur, et le directeur général et secrétaire-trésorier, M. Rosaire Marcil, à signer cette entente pour et au nom de la MRC de Rouville;
- 2^o de soumettre cette entente pour approbation et signature aux sept (7) municipalités parties à l'entente.
- 3^o d'autoriser le secrétaire-trésorier à transmettre à chacune des municipalités parties à l'entente les factures des quotes-parts 2015 découlant de cette entente pour l'achat (incluant l'installation) des équipements du nouveau système de communication (voir article 2.1 de l'entente), soit une dépense au net (après remboursement d'une partie des taxes) de 10 950,59 \$ à répartir à parts égales entre les sept (7) municipalités locales parties à l'entente.

Adoptée à l'unanimité des voix des conseillers régionaux et de la population des municipalités qu'ils représentent / Partie 1 du budget

8. Développement économique :

8.1 Projet de Règlement créant le comité de développement économique de la MRC de Rouville, avis de motion

Mme Jocelyne G. Deswarte, mairesse de la Municipalité de Saint-Mathias-sur-Richelieu, donne un avis de motion à l'effet qu'un *Règlement créant le comité de développement économique de la MRC de Rouville* sera présenté pour adoption à une séance ultérieure. Ce règlement, qui portera le numéro 291-15, aura pour objet de créer le comité de développement économique qui remplacera le conseil d'administration du CLD au Cœur de la Montérégie après son intégration à la MRC de Rouville.

8.2 Projet de Règlement créant le comité d'investissement commun de la MRC de Rouville, avis de motion

M. Alain Brière, maire de la Municipalité de Rougemont, donne un avis de motion à l'effet qu'un *Règlement créant le comité d'investissement commun de la MRC de Rouville* sera présenté pour adoption à une séance ultérieure. Ce règlement, qui portera le numéro 292-15, aura pour objet de créer un comité d'investissement commun de la MRC de Rouville ayant pour mandat d'appliquer la politique de gestion d'investissement commune du Fonds local d'investissement et du Fonds local de solidarité.

9. Piste cyclable La Route des Champs :

Résolution 15-11-9813

9.3 Demande d'autorisation pour l'utilisation de la piste cyclable à Saint-Césaire

Considérant que le Club Quad CRVTT Rougemont & St-Damase a fait parvenir à la MRC de Rouville une demande en vue d'obtenir l'autorisation d'utiliser en saison hivernale, soit du 1^{er} décembre au 15 mars de l'année suivante, une section de la piste cyclable La Route des Champs d'une longueur approximative de 1 680 m, située entre le poste d'Hydro-Québec et le rang Rosalie sur le territoire de la Ville de Saint-Césaire;

Considérant que cette demande fait suite à la perte par le Club d'un droit de passage sur des terres agricoles situées près de la piste cyclable et aura pour effet, si elle est accordée, de retrancher deux (2) traverses de la route 112 augmentant ainsi la sécurité des usagers;

Considérant que le conseil de la MRC de Rouville peut consentir exceptionnellement, par entente, un droit d'utilisation de la piste cyclable pour les VTT entre le 1^{er} décembre d'une année et le 15 mars de l'année suivante, conformément au paragraphe 2^o du deuxième alinéa de l'article 9 du *Règlement numéro 290-15 sur le Parc régional linéaire de la MRC de Rouville*;

Considérant que la MRC de Rouville n'est présentement pas en mesure d'évaluer les impacts de l'utilisation de la section de la piste cyclable visée par la demande du Club Quad CRVTT Rougemont & St-Damase;

Considérant qu'advenant l'autorisation de cette demande, des conditions devraient s'appliquer et faire l'objet d'une entente renouvelable annuellement avec le Club Quad CRVTT Rougemont & St-Damase;

En conséquence, il est proposé par M. Guy Benjamin appuyé par M. Francis Côté et **résolu** d'accepter la demande d'utilisation hivernale de la piste cyclable faite par le Club Quad CRVTT Rougemont & St-Damase dans la mesure où le Club s'engage, dans une entente renouvelable annuellement, à respecter certaines conditions relatives à l'utilisation de la piste, dont l'application de mesures d'atténuation des nuisances pouvant être causées aux résidents riverains par le bruit, la remise en état de la piste à la fin de sa période d'utilisation, etc.;

il est également **résolu** d'autoriser le préfet, M. Jacques Ladouceur, et le directeur général et secrétaire-trésorier, M. Rosaire Marcil, à signer, pour et au nom de la MRC de Rouville, une entente avec le Club Quad CRVTT Rougemont & St-Damase pourvu que les conditions ci-haut mentionnées fassent partie intégrante de ladite entente.

Adoptée à l'unanimité des voix des conseillers régionaux et de la population des municipalités qu'ils représentent / Partie 5 du budget

10. Demande d'appui :

Résolution 15-11-9814

10.1 Fonds de développement des territoires

Considérant que la résolution 2015-CA-10-181 de la MRC de Coaticook est à l'effet de demander une modification du Fonds de développement des territoires pour rétablir comme étant admissibles les organismes des réseaux de la santé et de l'éducation;

Considérant que le conseil de la MRC de Rouville partage cette demande et les motifs à l'appui de celle-ci formulés par la MRC de Coaticook;

En conséquence, il est proposé par M. Jacques Viens, appuyé par M. Guy Benjamin et **résolu** d'appuyer la MRC de Coaticook dans sa demande au gouvernement du Québec de modifier le Fonds de développement des territoires pour rétablir comme étant admissibles les organismes des réseaux de la santé et de l'éducation;

il est également **résolu** de transmettre cette résolution aux députés d'Iberville et de Chambly, à la Fédération québécoise des municipalités et à l'Union des municipalités du Québec.

Adoptée à l'unanimité des voix des conseillers régionaux et de la population des municipalités qu'ils représentent / Partie 1 du budget

11. Demande, invitation ou offre diverse :

11.1 Appel de projets en matière d'égalité entre les hommes et les femmes, du Secrétariat à la condition féminine du Québec

Après considération de la lettre du 19 octobre 2015 adressée par la ministre de la Justice et Procureure générale concernant l'appel de projets locaux et régionaux en matière d'égalité entre les femmes et les hommes, le conseil convient de ne pas donner suite à cette correspondance étant donné la restructuration administrative présentement en cours relativement à la livraison des programmes gouvernementaux suite à l'abolition des conférences régionale des élus.

11.2 Rencontre de travail sur l'Égalité Hommes-Femmes

Après considération de l'invitation de l'organisme Relais-femmes à une rencontre de travail sur l'égalité homme-femme, qui se tiendra le 8 décembre 2015 à McMasterville, le conseil convient de ne pas déléguer de représentants de la MRC à cette rencontre.

12. Gestion financière, administrative et corporative :

Résolution 15-11-9815

12.1 Ratification et approbation des comptes et rapport sur les dépenses autorisées par le secrétaire-trésorier

Sur proposition de M. Jacques Viens, appuyée par M. Gilles Delorme, il est **résolu** que les comptes ainsi que les dépenses autorisées par le secrétaire-trésorier soumis pour approbation à la présente séance, lesquels comptes et dépenses totalisent respectivement 387 155,56 \$ et 6 005,77 \$, soient ratifiés et approuvés et que le secrétaire-trésorier soit autorisé à payer ces comptes.

Adoptée à l'unanimité des voix des conseillers régionaux et de la population des municipalités qu'ils représentent / Parties 1, 2, 3, 4 et 5 du budget

Résolution 15-11-9816

12.2 Offre de renouvellement du contrat de services juridiques généraux avec Poupart & Poupart, avocats

Après considération de l'offre de services professionnels soumise le 6 octobre 2015 par l'étude Poupart & Poupart, avocats, pour agir à titre de contentieux externe et de conseiller juridique de la MRC de Rouville pour l'année 2016, il est proposé par Mme Jocelyne G. Deswarte, appuyé par M. Guy Benjamin et **résolu** d'accepter cette offre de services;

il est également **résolu** de prévoir une dépense de 4 935 \$ à la Partie 1 du budget 2016 pour le montant forfaitaire annuel de ces services juridiques.

Adoptée à l'unanimité des voix des conseillers régionaux et de la population des municipalités qu'ils représentent / Partie 1 du budget

Résolution 15-11-9817

12.3 Offre de renouvellement de l'adhésion à la Fédération québécoise des municipalités

Après considération de l'offre de renouvellement de l'adhésion à la Fédération québécoise des municipalités (FQM), il est proposé par M. Alain Brière, appuyé M. Jacques Viens et **résolu** de renouveler pour l'année 2016 l'adhésion à la FQM de la MRC de Rouville et des municipalités régies par le *Code municipal du Québec* de son territoire, soit les municipalités d'Ange-Gardien, Saint-Mathias-sur-Richelieu, Rougemont, Saint-Paul-d'Abbotsford et Sainte-Angèle-de-Monnoir;

il est également **résolu** de prévoir une dépense de 14 195 \$ à la Partie 2 du budget 2016 de la MRC de Rouville pour les contributions 2016 à la FQM et à son Fonds de défense.

Adoptée à l'unanimité des voix des conseillers régionaux et de la population des municipalités qu'ils représentent / Partie 2 du budget

Résolution 15-11-9818

12.4 Renouvellement de la police d'assurance municipale avec la Mutuelle des Municipalités du Québec (MMQ)

Considérant que la police d'assurance municipale de la MRC de Rouville avec la Mutuelle des Municipalités du Québec (MMQ) vient à échéance le 31 décembre 2015;

Considérant que la proposition de renouvellement de la MMQ datée du 15 octobre 2015 prévoit une indexation de 3 % de la valeur assurée des bâtiments et ce, pour une prime totale majorée de 4 % ou 645 \$ pour l'année 2016;

En conséquence, il est proposé par M. Alain Brière, appuyé par M. Guy Benjamin et **résolu** d'autoriser le renouvellement pour 2016 de la police d'assurance municipale de la MRC de Rouville avec la Mutuelle des Municipalités du Québec;

il est également **résolu** de prévoir une dépense de 17 164 \$ à la Partie 1 du budget 2016 de la MRC de Rouville pour la prime totale 2016 de cette assurance.

Adoptée à l'unanimité des voix des conseillers régionaux et de la population des municipalités qu'ils représentent / Partie 1 du budget

Résolution 15-11-9819

12.5 Renouvellement du contrat d'entretien ménager avec Bioblanc

Considérant que l'entreprise Bioblanc a soumis à la MRC de Rouville une proposition de renouvellement du contrat d'entretien ménager du centre administratif de la MRC pour l'année 2016 au prix de 20 656,86 \$, pour une moyenne de 20 heures de travail par semaine, comparativement à 18 heures au contrat actuel, incluant la fourniture de produits d'entretien biologiques;

Considérant que les services d'entretien ménager fournis par l'entreprise Bioblanc ont été rendus à la satisfaction de la MRC en 2014 et 2015;

En conséquence, il est proposé par Mme Jocelyne G. Deswarte, appuyé par M. Jacques Viens et **résolu** d'accepter la proposition de Bioblanc, datée du 6 octobre 2015, pour la fourniture du service d'entretien ménager du centre administratif de la MRC pour l'année 2016;

il est également **résolu** de prévoir une dépense de 20 656,86 \$ à la Partie 1 du budget 2016 pour le prix de ce contrat.

Adoptée à l'unanimité des voix des conseillers régionaux et de la population des municipalités qu'ils représentent / Partie 1 du budget

Résolution 15-11-9820

12.6 Renouvellement du contrat de déneigement du centre administratif pour l'hiver 2015-2016

Considérant que l'entreprise Pierre Boulais Excavation enr. a soumis à la MRC de Rouville une proposition concernant le renouvellement du contrat de déneigement du centre administratif de la MRC pour l'hiver 2015-2016;

Considérant que le service de déneigement fourni par l'entreprise Pierre Boulais Excavation enr. au cours de l'hiver 2014-2015 a été rendu à la satisfaction de la MRC;

En conséquence, il est proposé par M. Jacques Viens, appuyé par Mme Jocelyne G. Deswarte et **résolu** d'accepter la proposition de renouvellement du contrat de déneigement du centre administratif de la MRC pour l'hiver 2015-2016, datée du 16 octobre 2015, soumise par l'entreprise Pierre Boulais Excavation enr. et d'autoriser le directeur général et secrétaire-trésorier à signer, pour et au nom de la MRC de Rouville, le contrat à convenir avec cette entreprise;

il est également **résolu** de prévoir une dépenses de 2 290,00 \$ à la Partie 1 du budget 2016 pour le prix de ce contrat.

Adoptée à l'unanimité des voix des conseillers régionaux et de la population des municipalités qu'ils représentent / Partie 1 du budget

Résolution 15-11-9821

12.7 Réaménagement des bureaux de la MRC, travaux d'électricité non prévus au contrat

Considérant que la surveillante de chantier dans le cadre du projet de réaménagement des bureaux de la MRC de Rouville, Mme Caroline Gingras, a fait parvenir à la MRC une demande de paiement supplémentaire de la part de la firme Construction J Boulais inc. pour des travaux d'électricité non prévus au contrat et demandés par la MRC ;

Considérant que les travaux ont été facturés à l'entrepreneur par son sous-traitant après la transmission de la demande de paiement final et que ces travaux ont été réalisés en conformité aux demandes de changements;

En conséquence, il est proposé par Mme Jocelyne G. Deswarte, appuyé par M. Francis Côté et **résolu** d'autoriser une dépense de 1 002,69 \$ pour le versement à la firme Construction J. Boulais inc. du prix des travaux en électricité effectués dans le cadre des travaux de réaménagement des bureaux de la MRC de Rouville.

Adoptée à l'unanimité des voix des conseillers régionaux et de la population des municipalités qu'ils représentent / Partie 1 du budget

Résolution 15-11-9822

12.8 Contrat de travail à durée déterminée de la titulaire du poste de Chargée de projets

Considérant que le poste de Chargée de projets sera aboli à compter du 1^{er} janvier 2016, dans le cadre de la restructuration organisationnelle de la MRC de Rouville et de l'intégration aux services de la MRC des activités de développement économique présentement exercées par le CLD au Cœur de la Montérégie;

Considérant que le contrat de travail à durée déterminée de la titulaire du poste de Chargée de projets se termine le 31 décembre 2015 et qu'en vertu du 2^e paragraphe de l'article 4 de ce contrat, que la MRC est en droit de ne pas renouveler ledit contrat de travail à durée déterminée à son expiration, dans la mesure où un avis est transmis au moins 45 jours avant le 1^{er} janvier 2016;

Considérant qu'un avis de non-renouvellement a été transmis, en date du 29 octobre 2015, à la titulaire du poste de Chargée de projets;

En conséquence, il est proposé par M. Gilles Delorme, appuyé par M. Jacques Viens et **résolu** de ne pas renouveler le contrat à durée déterminée de la titulaire du poste de Chargée de projets et d'entériner l'avis de non-renouvellement daté du 29 octobre 2015.

Adoptée à l'unanimité des voix des conseillers régionaux et de la population des municipalités qu'ils représentent / Partie 1 du budget

Résolution 15-11-9823

12.9 Contrat de travail à durée déterminée du directeur général et secrétaire-trésorier

Considérant qu'il est prévu l'embauche d'un nouveau directeur général dans le cadre de la restructuration organisationnelle de la MRC de Rouville et de l'intégration aux services de la MRC des activités de développement économique présentement exercées par le CLD au Cœur de la Montérégie;

Considérant, dans ces circonstances, qu'il y a lieu d'offrir au directeur général et secrétaire-trésorier actuel un contrat de travail à durée déterminée;

En conséquence, il est proposé par M. Jacques Viens, appuyé par M. Francis Côté et **résolu** d'autoriser le préfet, M. Jacques Ladouceur, à signer pour et au nom de la MRC, le contrat de travail à durée déterminées du directeur-général et secrétaire-trésorier.

Adoptée à l'unanimité des voix des conseillers régionaux et de la population des municipalités qu'ils représentent / Partie 1 du budget

13. Période de questions no 2 réservée au public

Une conseillère municipale de la Ville de Richelieu demande des précisions sur le poste de Chargée de projet aboli et le nouveau contrat à durée déterminée proposé au directeur général.

Un conseiller municipal de Saint-Mathias-sur-Richelieu demande des précisions sur le dossier du Ruisseau des Prairies.

14. Autre sujet d'intérêt pour la MRC de Rouville

Aucun sujet.

15. Correspondances

Les correspondances énumérées dans la liste transmise aux maires aux fins de la présente séance ne font l'objet d'aucune délibération.

Résolution 15-11-9824

16. Levée de la séance

L'ordre du jour étant épuisé, il est proposé par Mme Jocelyne G. Deswarte, appuyé par M. Jacques Viens et **résolu** de lever la séance à 19 h 50.

Adoptée à l'unanimité des voix des conseillers régionaux et de la population des municipalités qu'ils représentent / Partie 1 du budget

le préfet

le secrétaire-trésorier

Certificat de crédits

Je soussigné, Rosaire Marcil, secrétaire-trésorier, certifie par la présente qu'il y a des crédits disponibles au budget 2015 et, selon le cas, au fonds de roulement pour les dépenses décrites dans les résolutions numéros 15-11-9809, 15-11-9811, 15-11-9815 et 15-11-9821 de la présente séance du conseil de la MRC de Rouville et que des crédits suffisants seront prévus au projet de prévisions budgétaires 2016 soumis pour adoption par le conseil pour les dépenses décrites dans les résolutions numéros 15-11-9810, 15-11-9816, 15-11-9817, 15-11-9818, 15-11-9819 et 15-11-9820 également adoptée lors de la présente séance.

le secrétaire-trésorier